

VIèmes Rencontres Internationales  
du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale & Solidaire.  
Grenoble, 1-2 juin 2006.

**UNE ALTERITE BANCAIRE SOLIDAIRE EN EUROPE :  
MYTHE OU REALITE ?**

**PASCAL GLEMAIN,**  
**Chaire économie sociale & solidaire – ESSCA.**

*Résumé :*

La similarité entre les deux creux bancaires en Europe tient de l'apparition d'une altérité bancaire solidaire entre « banque de charité » et « banque d'assistance ». La question centrale qui se pose aujourd'hui est la suivante : la banque du futur en Europe sera-t-elle « solidaire » ? Elle est portée par deux questions de recherche : Un nouveau marché bancaire est-il en train de naître ? Quelles sont les stratégies bancaires qui portent ce mouvement ?

Alors : une altérité bancaire et solidaire en Europe : mythe ou réalité ?

*Abstract :*

*What future for banking sector in Europe : a solidarity-based organization between commercial and cooperative banks ? A new banking sector seems to be born since 1980'S. What can we say about these fact ? Myht or reality ? Are we knowing a new form of “ banking for poors ” ? This paper want to give one first response to those questions in order to understand the building of banking lanscape in Europe.*

VIèmes Rencontres Internationales du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale & Solidaire. Grenoble, 1-2 juin 2006.

## Une altérité bancaire solidaire en Europe : mythe ou réalité ?

par

Pascal Glémain<sup>1</sup>.

\*\*\*\*\*

### INTRODUCTION

L'histoire des banques solidaires en Europe, tout comme celle de la banque commerciale (« le marchand et le banquier » R.Fossier (2000)<sup>2</sup>) remonte au Moyen-Age. Toutefois, il faut attendre la fin de celui-ci, 1462, pour qu'apparaisse le premier Mont-de-Piété à Pérouse en Italie<sup>3</sup> et en Espagne. A partir du 17<sup>ème</sup> siècle, toute l'Europe est concernée par ces établissements de crédit qui cherchent à soustraire les pauvres de l'usure en leur organisant des crédits plutôt que de les assujettir aux dons (P.Glémain, 2005)<sup>4</sup>. Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'Europe des Monts-de-Piété donc de la banque solidaire, entre « crédit et charité » et entre « banque et assistance », se trouve ainsi consacrée (L.Fontaine, 2005). C'est également à cette époque que les « futures » banques sociales (mutualistes ou coopératives) naissent. Elles émergent dans un contexte de pénurie d'argent dans les campagnes et de structures bancaires archaïques. La raréfaction des fonds prêtable (sources légales de financement) nourrit le taux d'usure et *de facto* l'exclusion bancaire. Cette dernière est accentuée par le fait que les banques se tournent d'abord vers les entreprises pour financer leurs investissements, pour mobiliser des effets de commerce. Le premier « creux bancaire » était là. Pour pallier les difficultés de financement en milieu rural, les caisses de crédit rural – ancêtres des caisses de Crédit Mutuel – s'organisent en système Raiffessen (M.Launay, 1994). Ce sont alors les premières banques sociales qui deviennent solidaires, aux côtés des Crédit Municipaux qui

---

<sup>1</sup> Chaire économie sociale & solidaire – ESSCA, 1 rue Lakanal, BP 40348 Angers cedex 01, et, chercheur associé au LEN Université de Nantes – Faculté des sciences économiques et de gestion. Chemin de la Censive du Tertre 44312 Nantes cedex 3.

<sup>2</sup> A lire dans son ouvrage *Le Travail au Moyen Age*, coll. La vie quotidienne, Hachette, 312p., en particulier les passages pp.71-76 et pp.238-251.

<sup>3</sup> « Ma tante en dernier recours », *Alternatives économiques*, n°240, octobre 2005, pp.40-43.

<sup>4</sup> « Le prêt sur gage du Crédit Municipal : une altérité aux prêts standards ? ». Communication au Colloque Prêt sur gage du Crédit Municipal de Nantes, 3 novembre 2005, Nantes.

disposent, du moins en France depuis une ordonnance napoléonienne de 1804, du monopole du prêt sur gage. Mais les banques aussi sont victimes des crises (A.Plessis, 1996).

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les banques font face à une crise macroéconomique suite à l'affirmation du Grand Empire Germanique de Guillaume II, puis à une crise financière de connaissance commune : le jeudi noir de 1929. On le sait moins mais les systèmes bancaires nationaux subissent également une crise concurrentielle de structure. En effet, en raison du libre exercice de banque qui prévaut en France, ce sont plus de 4000 banques qui se partagent le marché, soit une « population bancaire » plus de 2,5 fois supérieure à celle que nous connaissons aujourd'hui. En revanche, la période des « trente glorieuses », chère à J.Fourastié, caractérise plutôt l'âge d'or des paysages bancaires en Europe. La bancarisation s'achève un peu partout dans la Communauté Economique Européenne (CEE) de l'époque.

Pour autant, les systèmes bancaires nationaux connaissent des fortunes fort différentes. A.Lévy-Lang (1995)<sup>5</sup> constate, par exemple, que « *le système bancaire français était pauvre par rapport aux systèmes allemand et britannique, parce que servant à un rôle en quelque sorte d'intérêt général (financement implicite des politiques économiques), et sous contrainte de rémunération d'actionnaires privés, il pouvait être tarifé au niveau minimum, niveau de service* ». Par conséquent, les banques françaises et ce, quel que soit leur statut, se trouvent ainsi fragilisées alors qu'elles doivent relever à partir des années 1980 le triple défi de la « déréglementation », de la « désécialisation » et de la « libéralisation ».

Les banques sociales<sup>6</sup> accompagnent alors les banques commerciales dans la production du second creux bancaire. Elles se comportent dès lors comme les autres en se marchéisant, en élargissant leur portefeuille d'activités à l'assurance, à la gestion patrimoniale, aux crédits à la consommation et à l'immobilier. Les petits prêts (stabilité) aux particuliers et le financement des petites et très petites entreprises sont de moins en moins de leur ressort. Elles quittent petit à petit la solidarité qui avait prévalu à leur développement. Les années 1980 sont alors favorables à la « nouvelle » naissance des banques des solidarités (philanthropique et démocratique). Une *autre* bancarisation serait-elle en cours ?

Alternative avec les finances solidaires apparues en 1981 avec l'ALDEA, puis en 1983 avec la mouvement des CIGALES, une *autre* inter-médiation bancaire semble s'imposer entre

---

<sup>5</sup> Cité par A.Plessis (1996,93)

<sup>6</sup> Nous adoptons l'expression « banques sociales » en lieu et place des « banques de l'économie sociale » dans la mesure où ces banques ont un statut d'économie sociale (mutualiste ou coopératif), pour autant leur activité bancaire n'est pas réservée au secteur de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, fondations). Elle concernent tout autant des clients (non sociétaires) que des entreprises de l'économie standard relevant du secteur privé.

assistance sociale et dynamique économique individualisée. En effet, tout en assistant les privés d'emploi à créer leur propre activité (leur propre emploi ?), les banques solidaires (Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, Crédits Municipaux) s'adressent également aux particuliers pour aider au financement des aléas de la vie. Une *autre* forme de micro crédit semble s'imposer en France, comme en Europe (FEBEA). Toutefois, cela ne signifie pas que ces « nouvelles » banques souhaitent se substituer aux banques sociales, qui ont pour la plupart externalisé cette fonction dans le cadre de fondations (Crédit Mutuel) ou de segment productif dédié (Groupe Banques populaires avec le Crédit coopératif qu'il détient). Au contraire, elles souhaitent *a priori* œuvrer à côté de celles-ci, voire en partenariat avec les Caisses d'épargne. Il ne faut pas oublier que l'Europe des banques est celle des Banques mutualistes et coopératives (P.Glémain, 2000).

Toutefois, assistons-nous réellement à la structuration d'un véritable système bancaire solidaire en France et en Europe ? Un nouveau marché bancaire est-il en train de se développer ? Quelles banques solidaires pour l'Europe du 21<sup>ème</sup> siècle ? Banques et épargne solidaires : quelles adéquations ?

Bref, une altérité bancaire solidaire en Europe est-elle envisageable ?

Voici le questionnement auquel nous souhaitons commencer à répondre dans le cadre de cette communication. Pour ce faire, nous articulons notre article en deux parties. D'une part, nous testerons l'hypothèse d'un système bancaire solidaire à l'échelle européenne. D'autre part, nous analyserons les stratégies bancaires solidaires entre innovation(s) et formalisation(s) des opérations bancaires de base.

## **1. UN SYSTEME BANCAIRE SOLIDAIRE A L'ECHELLE EUROPEENNE / QUELLE REALITE ?**

Historiquement, la solidarité en banque a été portée par le secteur coopératif. Aujourd'hui, malgré un retour sur place souhaité par certains Crédits mutuels, il semble que ce soit le secteur solidaire qui ait pris le relais. C'est la thèse que nous souhaitons défendre ici.

### **11 - D'une Europe des banques sociales.....**

Nos précédents travaux sur les systèmes financiers locaux en Europe (Glémain, 2000) nous avaient conduits à adopter une démarche visant à dénombrer le nombre d'établissements par type de banque et par région en Europe. A partir des données bancaires et financières des associations nationales, nous avons pu ainsi reconstituer au niveau régional (NUTS 2)<sup>7</sup> des séries statistiques nécessaires à la spécification des régions à partir de leur dotation en banques commerciales, en banques sociales (mutualistes et/ou coopératives), en Caisses d'Epargne et en établissements bancaires publics. Avaient été éliminés de notre échantillon le Royaume-Uni et la Grèce, par exemple, faute de données bancaires et financières locales suffisantes. Cela ne nous a pas empêché de proposer une première ébauche de l'Europe des banques, au moyen d'une analyse transrégionale établie à partir de huit pays européens, en adoptant la géographie économique du modèle transrégional « Europe 2000+ » de la DG XXIII. Disposant dès lors de huit macro régions ou eurorégions définies comme des territoires intégrant des frontières zone-de-contact en leur sein, comme l'Arc atlantique par exemple, nous avons abouti à la répartition suivante :

---

<sup>7</sup> J.Labasse (1994,27) précise que la Nomenclature d'Unité Territoriale Statistique de niveau 2 « la NUTS 2 apparaît comme le véritable niveau territorial de l'Europe dont elle est la référence clé pour la gestion politique, la planification et l'aménagement du territoire. Ce niveau correspond, dans la majorité des cas, aux régions concrètes entre lesquelles se divisent les Etats » .

Tableau 1 – Les banques coopératives historiques et les Caisses d'Epargne (agences) par macro-région<sup>8</sup> fin des années 1990, en %.

Macrorégion retenue	Caisses d'Epargne (% du total)		Banques coopératives historiques	
Façade atlantique	3275	(14,5)	3929	(20,5)
Régions intérieures	5860	(26,0)	3176	(16,5)
Méditerranée ouest	9029	(40,1)	2543	(13,2)
Méditerranée centrale	45	(0,2)	177	(0,9)
Arc alpin	2534	(11,3)	5510	(28,7)
Centre capitales	1558	(6,9)	3284	(17,1)
Nouveaux Länder	147	(0,6)	462	(2,4)
Mer du Nord	48	(0,2)	118	(0,6)
Total UE8 <sup>9</sup>	22496		19193	

Source : d'après P.Glémain (2000)

Près de 54% des banques sociales<sup>10</sup> en Europe sont des Caisses d'Epargne. Dès lors, il n'est pas étonnant d'affirmer « qu'il n'est guère de Pays en Europe où elles ne dérangent ou n'inquiètent le reste de la communauté financière » (Gaudez et Scacchi, 1989). En particulier, lorsque la gouvernance européenne semble de plus en plus contrainte par le régime de concurrence accrue, répondant de la logique libérale défendue par la Commission européenne actuelle. Toutefois, la vision macro régionale que nous proposons nuance cette crainte d'une Europe des Caisses d'Epargne, par régulation naturelle du marché bancaire communautaire. En effet, c'est surtout le cœur de l'Europe (régions intérieures et Méditerranée ouest) qui porte ce pôle Caisse d'Epargne.. Le mouvement coopératif historique eu Europe concerne lui les eurorégions Façade atlantique et Arc alpin. L'histoire bancaire coopérative du Vieux Continent nous montre qu'il y a eu résilience du paysage bancaire européen à la diffusion universelle d'un modèle de Caisses d'Epargne. Pourtant, la vocation originelle de ces dernières nées vers 1830, soit un demi-siècle avant les coopératives dites « historiques » dans leur statut du moins, consistait à favoriser l'accès de toutes les catégories de population à un

<sup>8</sup> Nous appelons macrorégion cet espace intégrant plusieurs régions administratives issues de différents pays membres de l'Union européenne. Le meilleur exemple est celui de l'Arc Atlantique couvrant l'espace littoral ouest du Vieux Continent du Portugal à l'Irlande, en passant par la côte atlantique de la France. Faute de données pour le Royaume-Uni et l'Irlande, nous avons considéré les parties portugaises, espagnoles et françaises de l'Arc atlantique pour constituer la macrorégion Façade atlantique. Nous proposons en annexes la cartographie du programme « Europe 2000+ ».

<sup>9</sup> Les huit pays sont : Portugal, Espagne, Italie, France, Belgique, Luxembourg, Autriche, Allemagne.

<sup>10</sup> La plupart, pour ne pas dire toutes, ont adopté le statut coopératif.

système de protection sociale avant l'heure et, à couvrir les besoins financiers des individus. La relation de proximité, de territorialité, implicite aurait pu être discriminante pour les autres formes de banque.

Il est intéressant de revenir sur l'histoire des Caisses d'Épargne en Europe parce que leurs statuts ont variés selon les pays : établissements publics autonomes au Luxembourg, coopératives ou mutuelles en Belgique, fondations municipales en Allemagne, établissements à but non lucratif et de droit privé puis coopérative en France, administrations en Grèce et au Portugal. Ce *conflit cognitif* des statuts peut justifier la convergence vers un statut coopératif européen et, faire de ces banques sociales complémentaires, selon les territoires, à la construction de l'Europe ; une force de contradiction au banques commerciales qui sont entrées dans une ère industrielle et marchéisée de laquelle elles ne sortiront plus.

Fort de ce constat, nous pensons qu'un espace est libre pour les banques solidaires, ce que semble avoir compris les opérateurs européens eux-mêmes. En effet, nous disposons depuis le début des années 2000 de deux réseaux européens de finances solidaires : le réseau européen de micro finance-REM (créé en 2003) et, la fondation européenne de finances et de banques éthiques et alternatives – FEBEA (créée en 2001), pour rendre compte de cette altérité financière à l'échelle du Vieux Continent<sup>11</sup>.

## **12- .... à celle des banques solidaires de proximités.**

Le Réseau Européen de Micro finance est actuellement présidé par Maria Nowak. Il rassemble une trentaine de membres issus principalement des dix pays fondateurs de la Communauté européenne des années 1990 : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. L'étude conduite en décembre 2004 par la New Economic Foundation nous apprend que ce réseau européen de micro crédit vise :

- à promouvoir l'auto emploi, la micro entreprise et le micro crédit en Europe,
- à soutenir le développement des programmes de micro finance en formant et en partageant les bonnes pratiques,

---

<sup>11</sup> Il est intéressant de souligner que ces deux réseaux européens reposent pour partie sur les Caisses d'épargne. Nous anticipons à ce titre une (inter)dépendance (structurelle) entre les banques sociales et les banques solidaires au niveau européen. Cette hypothèse est actuellement à l'étude dans le cadre d'un programme de recherche 2006-2008, sous la coordination du Pr.Henry Noguès, en collaboration avec MT.Taupin du Lessor Université de Rennes II.

- à assurer la pérennité de la micro crédit et de l'auto emploi au niveau européen et de ses Etats membres.

L'ensemble de ces objectifs ne fait plus partie des projets des banques sociales. Au mieux, ces dernières cherchent à opérer un « retour sur place » en externalisant ces activités dédiées aux populations fragiles, différentes du client-médian auquel elle s'adresse désormais en élargissant les services bancaires de base (*bundling*) à des produits d'assurance santé, retraite ou autres. Le REM présente les caractéristiques suivantes :

Tableau 2 – Les caractéristiques principales des instituts de micro crédit en Europe, 2003.

Pays	désignation	Nombre d'organisations ( en % du total)	Activités de microcrédit par pays ( en % du total)
Allemagne	Behörde für wirtschaft und arbeit Hamburg ; Enigma Siebte Säule Micro credit GmbH; EXCET Existenzgründerzentrum Stuttgart e.V; GOLDRAUSCH Frauernetzwerk Berlin e.V; Investitionsbank Berlin; Landeshauptstadt.München	7 (23,3)	1,8
Belgique	Referat für Arbeit und Wirtschaft; Magistrat Stadt Kassel Sozialamt.	2 (6,7)	2,8
Espagne		2 (6,7)	2,3
Finlande	Crédal; Fonds de participation	1 (3,3)	27,3
France	Fundacion LaboralWWB en España, Fundacion Un Sol	2 (6,7)	52,7
Irlande	Mon-Caixa Catalunya.	1 (3,3)	0,8
Norvège	Finnavera Plc.	1 (3,3)	0,1
Portugal		1 (3,3)	
Royaume-Uni	Adie ; AIRDIE	12 (40,0)	3,2
	First Step ltd		

Suède	Network Credit Norway Associação Nacional de Direito ao Credito  Aspire micro finance; Derby loans; DSL; East End Micro credit Consortium; East Laneashire Moneyline; Head for business; Incredit; Portsmouth Area Reperation Trust; Salford Moneyline; Street UK; The Enterprise Funs ltd; WEETU-Full Circle Fund  ALMI Företagspartner AB	1 (3,3)	9,2
Total	-	30	-

Comme le souligne la New Economic Fundation (2004) dans son étude, les instituts de micro crédit en Europe interviennent d'abord au niveau local (47% d'entre eux), régional (20%) et national (33%). Aucun n'a de vocation internationale. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où, à l'international, ce sont plutôt les ONG qui portent les programmes d'accompagnement familial, desquels dépendent les activités de micro crédit. Nous tirons un premier enseignement de ce constat : le paysage financier local s'est enrichi de nouveaux opérateurs à vocation solidaire.

Ce qui peut paraître surprenant c'est le poids du micro crédit au Royaume-Uni, ce temple de la finance standard avec « la City » de Londres. Mais, c'est sans compter à la fois sur la politique du gouvernement Blair en faveur du micro crédit dans la tradition des « charity banks », de la mise en place de crédits d'impôts et du soutien au Phoenix Development Fund. Ce dernier intervient à l'instar des fonds européens pour aider à la création et au maintien de petites activités en zones défavorisées ou, pour aider les personnes fragiles (minorités ethniques, femmes, handicapés mentaux...). Ces initiatives britanniques font que près de 77% des organisations de micro crédit créées depuis 1999 dans les dix pays observés, l'ont été dans ce pays. Le Rapport de l'IFF Ltd (2005) précise aussi que les entreprises d'économie sociale aidées interviennent pour un tiers en sanitaire et social, à hauteur de 21% en services à la personne, de 15% en éducation, 20% en accession à la

propriété de petits domaines agricoles. Au niveau européen, les institutions du REM interviennent ainsi :

**Tableau 3 – Répartition en % des agents de la micro finance (AMF) par population cible, 2003.**

<b>Désignation de la population cible</b>	<b>En % du total des AMF</b>
Sans population cible	19
Population « pauvre »	27
Ciblage par genre (women – Focus Group)	27
Minorités ethniques	19
Chômeurs	19
Exclus bancaires	12
Entreprises sociales	4
Population des jeunes	4

Source : New Economic Fundation Report, 2005, p.10

L'évaluation de l'impact de la micro finance s'effectue pour 82% des agents de la micro finance du REM à travers le taux de survie des entreprises, la création et le maintien des emplois et, le gain de confiance perçu par les bénéficiaires eux-mêmes. Pour autant, ils n'oublient pas la rentabilité financière puisque 65% des AMF observent un taux d'intérêt courant compris entre 1 et 10%. Pour conclure sur ce point, nous constatons à l'échelle européenne une vraie dynamique des AMF en particulier en Allemagne et au Royaume-Uni. Il convient également de souligner le poids de l'Association pour le développement à l'initiative économique (Adie) en France qui occupe à elle seule plus de la moitié de l'activité du microcrédit en France. Pour ce faire, elle a bénéficié d'un adossement bancaire dès la fin des années 1980 auprès des coopératifs historiques, comme les Crédits municipaux. Nous pensons en particulier à celui de Nantes afin que l'Adie puisse agir en région Pays de la Loire, composante de l'euro région Façade atlantique définie plus haut.

L'autre réseau des finances solidaires en Europe, c'est la Fédération Européenne de Finances et de Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA). Fondée en 2001, elle vise à promouvoir l'épargne et l'investissement solidaires en Europe sous hypothèse d'une fiscalité plus incitative à moyen terme. Elle rassemble la plupart des agents des finances solidaires des grands pays européens, comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 4 – Les membres de FEBEA : désignation, statut et objet.**

<b>Pays</b>	<b>Désignation</b>	<b>statut</b>	<b>Objet</b>
-------------	--------------------	---------------	--------------

Allemagne	Bank für Sozialwirtschaft	Banque spécialisée (social, santé)	Banque généraliste au service des organisations d'économie sociale ; expertise européenne en gestion et banque
Belgique	Crédal ; Hefboom	Coopérative de crédit social ; Entreprise autonome	Offre d'épargne contre l'exclusion sociale, micro crédit au TPE ; Aide à la création et au développement d'entreprises solidaires (Bruxelles, Flandres), promotion de l'économie solidaire (formation, informations)
Danemark	Merkur	Banque coopérative	Développer les talents des individus (capabilités) ; soutenir la consommation et la production responsables
Espagne	BBK solidarioa Fundazioa ; Caixa Polença ; Fundacio Un Sol Mon	Caisse Epargne ; Caisse Epargne ; Fondation à but non lucratif	Favoriser l'accès au crédit bancaire ; dépôts solidaires ; Moderniser la ville de Polença, éducation populaire ; Assistance technique et financière aux organisations intervenant dans les Suds, lutte contre exclusion sociale
France	Caisse solidaire NpDC ; Femù Qui ; Groupe Crédit coopératif ; La NEF ; SIDI	Association ; Sté.capital risque Banque coopérative Org. Agrée BdF ; SA de finances solidaires	Financer les porteurs de projets de TPE ; Participations minoritaires dans la transmission d'entreprises en Corse ; Financer les organisations de l'ESS et leur personnel, pôle bancaire solidaire d'excellence ; Orienter l'épargne confiée vers des projets à valeur sociale et environnementale ; Appui technique et financier aux structures de finance de proximité vers micro entreprise et agriculture.
Italie	Banca popolare etica ; Cassa centrale-Casse rurali Trentino	Banque Caisses rurales	Point de rencontre entre épargnants citoyens et porteurs de projets de développement durable ; Offre de services bancaires et commerciaux
Norvège	Cultura sparebank	Caisse Epargne	Contribuer à une société plus humaine, au développement durable

Pologne	TISE	Fonds de capital-risque	Aide aux PME dans un contexte de reconstruction général du Pays, adossé à la Banque de Bise
Royaume-Uni	Charity bank	Org.caritative agréée + banque	Utiliser les liquidités des particuliers et des entreprises pour des œuvres de bienfaisance et les entreprises sociales
Suisse	Fonds international de garantie	Sté coopératif à but non lucratif	Lutter contre la pauvreté dans les pays du Sud ; intervention en Amérique Latine et Afrique (dont Bénin)

Source : d'après informations communiquées par FEBEA, janvier 06.

Comme ce fut historiquement le cas pour la genèse des banques sociales, nous remarquons également pour les banques solidaires une grande diversité de statuts. Malgré tout, ces agents des finances solidaires restent mus par une finalité sociale commune et, soutiennent un projet d'économie participative en Europe comme l'indique la nature de leurs objets. Cet état de fait est fondamental parce que l'Europe sociale et solidaire aura de plus en plus besoin de ces nouvelles sources de financement au niveau local, aux côtés des banques sociales ou coopératives, au coeur même de son approfondissement transfrontalier, voire transrégional. Les finances sociales et solidaires doivent toutes les deux accompagner la mutation sociétale et économique dans laquelle se trouve l'Europe. La crise institutionnelle (pas de Constitution) et de fonctionnement (décisions fiscales prises à l'unanimité) de cette Europe constitue pour ces finances une véritable opportunité de développement. Une nouvelle forme de « capacités »<sup>12</sup>. Nous estimons qu'un rapprochement de la FEBEA et du Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (REALPES) ou European Anti-Poverty Network (EAPN), créé en 1990, rendrait visible l'Europe solidaire en émergence auprès des Institutions européennes.

En effet, la REALPES cherche à promouvoir et à accroître l'efficacité des actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Or, on retrouve sur cet objectif le Crédal (Belgique) ou la Fundacio Un Sol Mon (Espagne), par exemple. L'EAPN, c'est aussi l'aide à la définition des politiques sociales et à la conception de programmes d'action. Se rapprochent de cette objectif la Bank für Sozialwirtschaft (Allemagne), Helfboom (Belgique), à nouveau la Fundacio Un Sol Mon (Espagne), la NEF et le Crédit coopératif (France) ou, la Cultura

<sup>12</sup> Nous renvoyons les lecteurs intéressés au Rapport final d'EUROCAP, sous la direction du P.Robert Salais questionnant les capacités en Europe an matière d'emploi et de politiques sociales, dont la version finale a été discutée à Nantes, les 9 et 10 février dernier.

Sparebank (Norvège). Assurer un lobby pour les personnes ou les groupes en situation de pauvreté, c'est un objectif partagé par la SIDI (France) la Caixa Polença (Espagne) ou le Fonds International de Garantie (Suisse). La force de ce réseau européen FEBEA c'est, contrairement au REM, de ne pas développer une mono spécialisation dans le micro crédit. Il constitue donc le point de départ d'une véritable micro finance en Europe susceptible de soutenir l'expansion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du Vieux Continent. Elle dispose de ressources économiques et humaines suffisantes pour s'engager dans ce processus européen de développement durable, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 5 – Les membres de FEBEA : caractéristiques économiques.

Pays	Désignation	Données financières		Ressources	
		Capitaux propres bilan (millions €) €)	total (en	Nb d'employés d'agences	nb
Allemagne	Bank für Sozialwirtschaft	33,3 3620000000		266	13
Belgique	Crédal ;	1,1	8248000	15	1
	Hefboom	6,64	9081565	12	1
Danemark	Merkur	9,7	77611000	31	3
Espagne	BBK solidarioa Fundazioa ;	1,51	1848691	3	1
	Caixa Polença ;	10,71 197767000		66	15
	Fundacio Un Sol Mon	5,1	5100000	17	1

France	Caisse solidaire NpDC ;	2,62	7599000	8	1
	Femù Qui ;	3,04	3365000	2	1
	Groupe Crédit coopératif ;	161,305 6390000000		1577	98
	La NEF ;			20	nr
	SIDI	5,4	75000000		
		5,43	10076000	15	1
Italie	Banca popolare etica ;	15	220000000	69	8
	Cassa centrale-Casse rurali Trentino	1065	1872461	2250	350
Norvège	Cultura sparebank	2,6	24390000	11	1
Pologne	TISE	4,46	4494500	2	1
Royaume-Uni	Charity bank	2,9	6119640	10	1
Suisse	Fonds international de garantie	1,7	nr	nr	1

Source : d'après informations communiquées par FEBEA, janvier 06.

Notes : nr signifie « non renseigné » ; pour la Charity bank, nous avons utilisé le taux de change nominal €/\$=0,6876 (21 janvier 2006) pour exprimer les grandeurs économiques en euros.

Il existe indéniablement des forces au sein de FEBEA : la Bank für Sozialwirtschaft (Allemagne), la Caixa Polença (Espagne), le Groupe Crédit coopératif (France) et, la Casse Centrale-Casse rurali Trentino, pour que les finances se structurent en Europe. Le mouvement est engagé comme nous venons le démontrer. Il convient maintenant de trouver les moyens pour l'accentuer. La réalité des banques solidaires en Europe n'est pas feinte. Au contraire, elle ne demande qu'à s'amplifier. Mais comment procéder ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre maintenant.

### **3 – LES STRATEGIES BANCAIRES SOLIDAIRES EN EUROPE : ENTRE INNOVATION ET FORMALISATION DES OPERATIONS DE BANQUE .**

Il ne suffit pas de justifier l'utilité des banques solidaires en Europe par l'existence d'un creux bancaire organisé à la fois par les banques commerciales et coopératives, pour rendre compte de l'émergence d'une nouvelle forme de médiation bancaire à vocation sociale. Il convient de démontrer en quoi ce mouvement est porteur d'innovation bancaire et, comprendre comment les nouvelles stratégies bancaires vont se formaliser à l'échelle du Vieux Continent.

#### **21 – Quelle(s) innovation(s) pour les banques solidaires en Europe ?**

Les stratégies bancaires sont habituellement analysées à l'échelle d'un pays en tenant compte des contraintes technologiques, de concurrence, de ressources humaines et de réglementation. Dans ce cadre, on cherche à comprendre les choix stratégiques à retenir pour l'avenir. De Carmoy (1990,11) écrit à ce propos : *« quelle que soit leur dimension, leur nationalité ou leur spécialisation, il n'est point de banques aujourd'hui qui ne ressentent le besoin de s'interroger sur leur avenir »*. Les organisations de finances solidaires se trouvent dans cette situation. En effet, à l'instar des Cigales en 2004, la question de l'efficacité et celle de la pérennité de ces clubs d'investisseurs ont été posées à l'occasion du vingtième anniversaire du mouvement. En ce qui concerne les banques sociales, il est clair qu'elles ont opté pour une stratégie de conquête. L'essentiel de l'innovation bancaire dans ce secteur coopératif tient de leur capacité à occuper une multitude de métiers, à s'adapter à des mutations rapides. Ces entreprises bancaires vont se globaliser et opérer sur un marché communautaire de type oligopolistique. Au contraire, les finances solidaires vont à notre avis se réapproprier la différenciation faite entre « financement » et « funding » pour en faire une spécialité par structure. Par « solidarity-based funding », il faudra alors comprendre « mise de fonds dans une entreprise par des épargnants » (Glémain, 2006)<sup>13</sup> et, compter sur les Cigales ; les Crédits Municipaux, par exemple. Les autres, ADIE ou réseau France Active par exemple, présentent un avantage comparatif dans la fonction « financement » qui consiste en une

---

<sup>13</sup> « Les difficultés de financement des organisations d'économie sociale & solidaire : le défi des finances solidaires », à paraître en 2006 dans la *RECMA-la revue internationale de l'économie sociale*.

avance concrète de fonds en trésorerie ou en investissement. Ces actions productives locales doivent être pensées dans un contexte plus global, plus macro économique<sup>14</sup> : l'Europe. A défaut d'Europe sociale parce que les Etats membres continueront à se recroqueviller sur leur propre modèle de protection sociale, les finances solidaires doivent être à même de financer les activités et donc les emplois des (très) petites et moyennes entreprises. L'Europe est un ensemble de tissus productifs locaux, dont la logique des « *Capabilities* » diffère d'un pays à l'autre (Eurocap, 2006). Pour autant, y aura-t-il rupture entre banques coopératives et finances solidaires ?

### **B – Banques coopératives et organisations de finances solidaires (OFS) : une coopération nécessaire ?**

Si nous nous référons à la sociologie des organisations<sup>15</sup>, nous pouvons caractériser les opérateurs des finances solidaires comme des organisations par opérations. En effet, chaque structure ou réseau (type Febea ou Réseau Européen de Microfinance), regroupe bien en une même unité l'ensemble des moyens et des expertises pour atteindre un objectif précis, en décentralisant les décisions. Chaque OFS est ainsi plus à même de produire du funding solidaire ou du financement et, de l'accompagnement, sur des créneaux spécifiques : personnes physiques (lutte contre l'exclusion bancaire) ou personnes morales (aide à la création d'activité). Toutefois, cette opportunité concerne surtout les petites et très petites unités de production. Dès lors, faute de moyens financiers et logistiques suffisants, un adossement aux banques coopératives, et/ou une fraction de financements publics<sup>16</sup>, pourrait les aider à renforcer leur rentabilité économique au service de l'utilité sociale. La coopération entre banques coopératives et OFS permettrait aux firmes bancaires de continuer à faire face à la concurrence croissante des banques commerciales, tout en soutenant la structuration et le développement d'un secteur à part entière des finances solidaires. C.Parpais (2004,119) écrit à ce titre : « *On pourrait reprocher aux banques coopératives d'être en train d'externaliser tout ce qui est éthique, solidaire, ce dont elles ont parfaitement conscience ; mais c'est par cette externalisation de ces risques qu'elles peuvent continuer à jouer leur rôle de mobilisation des finances locales pour le développement local* ». Cette dualité du paysage

---

<sup>14</sup> Lire à ce sujet : Chick V.(1994) « Finance and Investment in the Context of Development : a Post-Keynesian Perspective », Communication au Colloque international « Réhabilitation de la demande – Finances, commerce et technologie », Université de Paris 1 (CRE-IEDES), Universités de Londres et de Sydney, Paris, sept-oct.1994, et, P.Norel (1995) « Financement et funding dans le processus de développement : une approche pédagogique par le circuit », GRIEF, Université de Poitiers, Document de recherche n°1995-13, septembre, 12p.

<sup>15</sup> Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de l'ouvrage de M.Foudriat dont les exemples relèvent pour partie de l'économie sociale et solidaire, même si l'auteur ne s'y réfère pas de façon explicite.

<sup>16</sup> C'est le cas de la région Nord-Pas-de-Calais qui développe un financement des Cigales, organisées en Association Territoriale.

bancaire s'impose donc pour lutter contre une exclusion bancaire de plus en plus prégnante, source de cohésion sociale donc de développement local. En outre, il faut retrouver la spécialisation d'avant la loi bancaire de 1984 en France et celle de 1993 en Europe. Les banques mutualistes et coopératives occupaient alors des segments de production très spécifiques (Parpais, 2004) :

- les caisses de Crédit Agricole finançaient les activités agricoles et rurales ;
- les Banques populaires étaient tournées vers l'artisanat, le commerce et les petites industries ;
- les caisses de Crédit Mutuel concernaient le financement des activités d'intérêt général.

Pour ce faire, il faut construire la complémentarité entre la finance à la personne et aux entreprises « solo » pour les OFS et, la finance au territoire pour les banques coopératives, en vue d'un développement local soutenable. Toutefois, on peut craindre comme Granger et Inaise (1988, 83) que leur processus d'industrialisation soit déjà allé trop loin et qu'elles « *ne veulent plus vraiment faire partager sur un territoire les richesses qu'elles ont créées* ». Ont-elles réellement atteint ce point d'irréversibilité de leur positionnement stratégique ?

## CONCLUSION :

En remarques conclusives, nous retenons que l'hypothèse d'une complémentarité de production entre les systèmes bancaires coopératifs et les organisations des finances solidaires, elles-mêmes organisées en réseau, est valide en Europe. En revanche, elle est contrainte par la stratégie d'industrialisation des banques coopératives depuis plus d'une dizaine d'année qui limite l'espoir d'un retour sur place de ces firmes bancaires. Est-il alors possible d'envisager un *Community Reinvestment Act* (CRA) « à l'européenne » qui obligerait ces banques coopératives à afficher la part des dépôts réinvestis dans le « funding solidaire » porté par les organisations des finances solidaires, donc dans le développement local ?

**BIBLIOGRAPHIE :**

CNCM (1989) *Histoire du Crédit Mutuel*. Ed. Edery, 47p.

Glémain, P. (2000) *Financement, croissance endogène, régionalisation et développement*. Thèse pour le doctorat de sciences économiques, LEN-Université de Nantes, 341p.

Foudriat M.(2005) *Sociologie des organisations*. Pearson éducation, 328p.

Glémain, P. (2004) « l'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne. Réalité et perspectives théoriques ». *RECMA-revue internationale d'économie sociale*, n°294, novembre, pp.54-62.

Glémain P.(2000) *Financement, croissance endogène, régionalisation et développement*. Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Université de Nantes, 347p. non publiée.

Granger, B. (1998) *Banquiers du futur. Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale et solidaire en Europe*. Coll. « finances solidaires », ECLM, 136p.

INAISE (2000) *Banques et cohésion sociale*. ECLM, 300p.

Launay, M.(1993) *Des Caisses Rurales au Crédit Mutuel*. Ed Crédit Mutuel LACO, 252p.

OCDE (1992) *Nouveaux défis pour les banques*. OCDE-Paris, 182p.

Ollivier A.(2000) « face au cloisonnement système bancaire – épargne solidaire », *Economie & humanisme*, n°352, avril 200, p.44.

Parpais C ; (2004) « Le rôle des banques coopératives et mutualistes » in « La mobilisation des financements et de la recherche », pp.115-173 in D.Demoustier (ss dir) *Economie sociale et développement local*. Les cahiers de l'économie sociale – IES/L'Harmattan, n°4, 173p.

Plessis, A. (1996) « les banques françaises dans les grandes crises du 20<sup>ème</sup> siècle », in *20<sup>ème</sup> siècle-revue d'histoire*, Presses Sc Po, n°52, octobre-décembre, pp.85-92.

Schiff, M. (2002) *La barbarie financière. Subir ou agir ? Pour une vraie épargne solidaire*, ed.Sang de la terre, 141p.

Vigier, JP. (2004) « Finances éthique et solidaire : échelle, réponses aux défis de la cohésion sociale, difficultés », Communication au Forum Cohésion Sociale et Sécurité Publique, Conseil de l'Europe, Strasbourg septembre.